

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 90 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois
le 20 décembre à 8 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 11 décembre 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu

Absent : HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine

Secrétaire de séance : GARCIN Michel

OBJET : Convention d'occupation précaire du domaine public pour l'activité restauration

Madame le Maire expose que cette convention a pour objet la mise à disposition par la commune de Molines en Queyras au bénéficiaire de l'autorisation précisé dans la convention, d'une fraction d'immeuble affectée au fonctionnement d'un espace restauration avec terrasse située 28 rue du Temple – Molines Village, aux dates et créneaux horaires fixés dans la présente convention.

La commune de Molines en Queyras consent à mettre à disposition du bénéficiaire de l'autorisation, le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré section n°B116 pendant une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public pour l'activité restauration.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

